



Distr.
GÉNÉRALE

LC/G.2169(SES.29/15)
17 avril 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

Vingt-neuvième session
Brasilia, Brésil, 6-10 mai 2002

COMITÉ SPÉCIAL DE SESSION SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CEPALC

ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau

Conformément aux dispositions du Règlement de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Comité devra élire un président, deux vice-présidents au moins et un rapporteur. Comme il est indiqué dans les annotations de l'ordre de jour provisoire de la vingt-neuvième session (LC/G.2156(SES.29/2)), la composition de ce Bureau, ainsi que celui des autres comités, sera examinée lors de la réunion des chefs de délégation prévue pour le 6 mai 2002. Les membres du Bureau resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Il faut rappeler qu'en vertu des dispositions de la résolution 536(XXV), « Plan d'action sur la population et le développement pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes » et de la teneur du paragraphe 98 de ce Plan d'action régional (LC/G.1920; LC/DEM/G.159), le Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC a comme responsabilité ultime de suivre et de réviser les questions liées à la population et au développement, y compris le Plan d'action régional. Le Bureau a comme tâche d'assurer la coordination, le suivi et la révision entre les réunions du Comité spécial, avec le concours du Secrétariat de la CEPALC qui fera office de secrétariat.

02-4-270

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire

L'ordre du jour provisoire élaboré par le Secrétariat de commun accord avec la présidence du Bureau du Comité spécial sera soumis à l'examen des délégations en vue de son approbation. Les représentants des Etats membres pourront formuler les commentaires ou proposer les amendements qu'ils estimeront pertinents, dans le cadre du Règlement de la CEPALC.

Il faut signaler que l'ordre du jour provisoire a été élaboré conformément aux dispositions du Plan d'action régional et des résolutions 536(XXV), 556(XXVI) et 577(XXVIII) de la CEPALC, ainsi que des accords issus de la réunion du Bureau élargi du Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC (Santiago du Chili, 4 et 5 décembre 2001).

3. Rapport de la présidence du Bureau du Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC

Document de travail:

- Informe de la reunión de la Mesa Directiva Ampliada del Comité Especial sobre Población y Desarrollo del período de sesiones de la CEPAL (LC/L.1703), Santiago de Chile, 4 y 5 de diciembre de 2001

Documents de référence:

- Rapport du Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC, 3 et 4 avril 2000, Mexico (LC/G.2109-P, annexe 2)
- Rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt-et-unième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/S-21/5/Add.1)
- América Latina y el Caribe: examen y evaluación de la ejecución del Programa de Acción de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo (LC/DEM/G.184)
- Plan de Acción Regional Latinoamericano y del Caribe sobre Población y Desarrollo (LC/G.1920; LC/DEM/G.159)
- Consensus de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement (adopté à la Conférence régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement, Mexico, 29 avril- 4 mai 1993)

La présidence du Bureau du Comité spécial sur la population et le développement fera rapport sur le degré d'accomplissement du Plan d'action sur la population et le développement pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que sur la mise en œuvre du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994). Il sera notamment question des accords émanés de la réunion du Bureau élargi du Comité spécial, tenue à Santiago du Chili les 4 et 5 décembre 2001.

Le Directeur du Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie (CELADE) - Division de la population présentera un rapport des activités menées par le Secrétariat durant la période écoulée entre mai 2000 et avril 2002, ainsi que les priorités qui orienteront les activités du CELADE dans les mois à venir.

La Directrice pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) présentera un compte-rendu des activités menées et prévues dans le cadre du Programme d'action adopté au Caire et du Plan d'action régional, à la lumière des conclusions émanées de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (30 juin-2 juillet 1999, CIPD+5).

Les représentants des pays membres et des institutions internationales auront l'occasion d'intervenir pour rendre compte d'activités nationales et régionales relevant du domaine en question. A cet égard, et conformément à la décision intervenue à la vingt-huitième session (résolution 577(XXVIII)), on rappelle aux délégations l'importance d'identifier et de promouvoir dans chaque pays un organisme national chargé du suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que la nécessité d'identifier et de maintenir un organisme de liaison qui coordonne les activités pertinentes avec le Plan d'action régional.

4. Vulnérabilité socio-démographique: risques anciens et modernes pour les communautés, les ménages et les personnes

Document de travail:

- Vulnerabilidad sociodemográfica: viejos y nuevos riesgos para comunidades, hogares y personas: síntesis y conclusiones (LC/G.2170(SES.29/16))
- Informe de la reunión de la Mesa Directiva Ampliada del Comité Especial sobre Población y Desarrollo del período de sesiones de la CEPAL (LC/L.1703), Santiago de Chile, 4 y 5 de diciembre de 2001

Documents de référence:

- Vulnerabilidad sociodemográfica: viejos y nuevos riesgos para comunidades, hogares y personas (LC/R.2086)
- Vulnerabilidad sociodemográfica en el Caribe: examen de los factores sociales y demográficos que impiden un desarrollo equitativo con participación ciudadana (serie Población y desarrollo, N° 25 (LC/L.1704-P))

Conformément aux dispositions du paragraphe 78 du Plan d'action sur la population et le développement pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que de la résolution 536(XXV) de la CEPALC, le Comité spécial a pour tâche, durant les réunions qu'il tient pendant les sessions de la Commission, d'analyser la situation de la région en matière de population. D'autre part, eu égard à la pratique de la Commission de la population et du développement des Nations Unies de traiter à chaque

réunion un thème de fond spécifique, il a été convenu dans la résolution 577(XXVIII) de la CEPALC que le Comité spécial examine, à sa prochaine réunion, le thème « Vulnérabilité sociale: population, ménages et communautés ». Pour ce faire, le Secrétariat a été chargé d'élaborer les documents de fond nécessaires. Ultérieurement, il a été décidé à la réunion du Bureau (Santiago du Chili, décembre 2001) d'accorder une importance spéciale aux aspects socio-démographiques de la vulnérabilité aux niveaux des communautés, des ménages et des personnes.

Le Secrétariat a donc mis à la disposition du Comité spécial un document de travail où sont synthétisés les différents aspects et causes de la vulnérabilité socio-démographique dans la région, à la lumière du développement socio-économique et des tendances et perspectives de la dynamique démographique en Amérique latine et dans les Caraïbes.

5. Domaines prioritaires d'action en matière de population et de développement en Amérique latine et aux Caraïbes:

Document de travail:

- Informe de la reunión de la Mesa Directiva Ampliada del Comité Especial sobre Población y Desarrollo del período de sesiones de la CEPAL (LC/L.1703), Santiago de Chile, 4 y 5 de diciembre de 2001

Documents de référence:

- Propuesta de indicadores para el seguimiento de las metas de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo en América Latina y el Caribe (serie Población y desarrollo, N° 26 (LC/L.1705-P))
- Mecanismos de seguimiento del Programa de Acción sobre la Población y el Desarrollo en los países de Latinoamérica y el Caribe (serie Población y desarrollo, N° 15 (LC/L.1567-P))

Conformément aux décisions adoptées à l'issue des réunions du Comité spécial à Mexico (mai 2000) et du Bureau élargi (Santiago du Chili, 4 et 5 décembre 2001), une attention particulière devra être accordée aux champs d'action prioritaires pour l'avenir, aux échelons national et régional ainsi que dans la sphère de compétence du Comité spécial, afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action sur la population et le développement pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, dans le cadre du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement, et à la lumière des mesures clés définies dans le Rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt-et-unième session extraordinaire de l'Assemblée générale (30 juin-2 juillet 1999).

A la lumière de ces antécédents, il incombe au Comité d'examiner les progrès accomplis depuis mai 2000 ainsi que les activités prévues pour la période 2002-2003 dans le cadre des thèmes prioritaires définis lors des réunions du Comité spécial à Mexico (mai 2000) et du Bureau élargi (Santiago du Chili, 4 et 5 décembre 2001), à savoir:

- Système régional d'indicateurs permettant le suivi des engagements contractés lors des sommets mondiaux tenus dans les années 90, en particulier à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)(Le Caire, 1994)
- Le vieillissement de la population en Amérique latine et dans les Caraïbes
- La formation de ressources humaines dans le domaine de la population en Amérique latine et dans les Caraïbes
- Autres champs d'action prioritaires (recensements de l'an 2000, situation démographique, migration internationale, distribution spatiale de la population et migration interne)

Les représentants des pays sont également invités à faire rapport des activités menées et prévues afin d'assurer une mise en œuvre adéquate et le suivi des mesures clés visant à poursuivre l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

6. Questions diverses

Ce point de l'ordre du jour correspond aux questions que les délégations estiment opportun d'aborder.

7. Adoption du rapport du Comité

Le rapport de la réunion du Comité spécial sur la population et le développement sera adopté conformément aux dispositions du Règlement de la CEPALC; il inclura les considérations et recommandations jugées pertinentes par le Comité afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action sur la population et le développement pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et pour orienter les travaux du Secrétariat dans ces domaines. Ces considérations et recommandations seront soumises à la séance plénière de la session de la CEPALC en vue de leur approbation.

